

N° 5610. ACCORD POUR LA CRÉATION D'UN INSTITUT LATINO-AMÉRICAIN PERMANENT DE RECHERCHE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORESTIÈRES SOUS LES AUSPICES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. APPROUVÉ PAR LA CONFÉRENCE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, À SA DIXIÈME SESSION, ROME, 18 NOVEMBRE 1959¹

ACCEPTATION

Instrument déposé auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture le :

17 décembre 1963

BRÉSIL

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture le 31 décembre 1963.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 390, p. 227; vol. 394, p. 331; vol. 402, p. 370; vol. 437, p. 368; vol. 438, p. 348; vol. 447, p. 360, et vol. 453, p. 436.